Image not found or type unknown

Pour razor et/ou cram... Permis de conduire

Par **Patricia**, le **04/04/2009** à **18:42**

Bonsoir à vous deux,

Le sujet du jour qui soulève polémique entre collègues concerne le permis de conduire...

Concernant son retrait, qu'il soit provisoire ou définitif,
existe t-il des clauses particulières entre les permis actuels et
ceux dont il est précisé "P" (permanent), devant les catégories de
véhicules ?

Certains collègues soutiennent que les permis "permanent" ne
peuvent être retirés définitivement ? C'est vrai ?
Qu'il faut donc éviter de le perdre...

Par avance merci pour votre réponse,
Bon week end

Par **razor2**, le **06/04/2009** à **14:25**

Bonjour, à ma connaissance, il n'existe que des permis à validité permanente et d'autres souffrant de certaines restrictions de validité.Un permis soumis à restriction de validité est toujours valide mais son titulaire est verbalisable, s'il ne respecte pas certaines prescriptions comme une visite médicale par exemple...

Par **Patricia**, le **07/04/2009** à **18:28**

Merci razor et bonne soirée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés